NAO 2027 : LES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION

Le 24 novembre 2026

Ce jour s'est tenue la première réunion de négociation relative aux NAO 2027. La Direction indique s'appuyer sur quatre critères pour déterminer son enveloppe budgétaire : **la capacité économique de l'entreprise, le positionnement de nos salaires par rapport au marché, les politiques d'augmentation salariale des autres entreprises et l'inflation.**

Si de rares propositions de SUD ont été entendues, celles de la Direction demeurent très loin des attentes légitimes des salariés ! De nombreuses revendications visant à reconnaître l'expérience, à améliorer le pouvoir d'achat et à corriger les inégalités salariales ont été rejetées. Les salariés méritent mieux que quelques concessions !

THÈMES	PROPOSITIONS SUD	PROPOSITIONS DE LA DIRECTION
RATTRAPAGE 2026	**27,50 € augmentation générale uniforme pour les OETAM** au 1er janvier 2027. **1 % d'AG pour les cadres** prévu par le cadrage Groupe.	Pour les OETAM la Direction propose 3 possibilités, soit **une mesure collective de 1 %**, **une mesure collective de 0.9 % avec un talon de 25 €** (coût 0,1 %) ou **une AG uniforme de 27 €.** *La Direction appliquera ces 1 % sur le point prime **uniquement si une AG uniforme de 27 € est retenue**. Elle refuse aussi d'appliquer cette mesure aux CDD finissant en décembre et reprenant après le 1er Janvier.* ***#inacceptable***
AUGMENTATION GÉNÉRALE (AG) 2027	**60 € bruts par mois pour tous**, cadres et non-cadres, financés par **1,8 % de la masse salariale globale**. **REFUSÉ** **SUD plaide pour un équilibrage avec plus d'AG tout en conservant au moins 1 % d'AI.** **SUD est également favorable à une mesure talon afin de favoriser les plus bas salaires.**	Pour les OETAM : **1.5 % d'AG et 1.3 % d'AI**. L'AG passera à **1.4 % s'il y a une mesure talon à 37 €.** Pour les I/C : **AI à 2.8 %** avec une garantie triennale **(90 % des salariés avec une évolution du salaire de base brut de 5,1 % sur les années 2025 à 2027).** La Direction a annoncé revenir lors de la prochaine réunion avec d'autres propositions, notamment sur la mesure talon et la garantie triennale.
AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES (AI)	**1 % de la masse salariale globale pour les AI**, avec un **minimum de 50 € par bénéficiaire** (contre 30 € aujourd'hui) et une répartition transparente.	**Proposition de 1,3 % sans AI mini garantie**.
PRIMES ET FORFAITS	**+2,8 % sur le point prime** et les primes de mariage, PACS et naissance; **+ 4,2 % sur les forfaits de poste**, dont 0,4 % promotions/mobilités défendus par SUD en justice.	**Sera abordé lors de la prochaine réunion.**
CADRES F11 / F12	**Enveloppe spécifique de rattrapage salarial** pour corriger les écarts au regard de l'expérience, des compétences et des responsabilités. Hors budget AG/ AI.	**Sera abordé lors de la prochaine réunion.**
SALARIÉS EXPÉRIMENTÉS	**Socle de salaire de base garanti** avec rattrapage pérenne: **2 200 € à 5 ans, 2 350 € à 10 ans et 2 500 € à 15 ans; +30 € par année intermédiaire**. Hors budget AG/AI. **REFUSÉ**	
TRANSFERTS ORANO DS	**Pour les salariés transférés au 1er Janvier 2027: compensation intégrale de l'éventuel écart d'intéressement 2026 avec Orano Recyclage**, à situation comparable. **REFUSÉ**	
SALARIÉS PEU AUGMENTÉS	**Rattrapage salarial spécifique** pour les salariés ayant bénéficié d'au maximum **2 AI entre 2021 et 2026**, selon leur situation. **REFUSÉ**	
PARTICIPATION / OFC	**Supplément de participation** pour compenser l'impact des provisions OFC sur la participation versée en 2026, avec un dispositif de compensation pérenne. **REFUSÉ**	
IK, TRANSPORTS, PANIERS ET MÉDAILLES	**+10 % sur les indemnités kilométriques, de transport et de panier** ainsi que sur les primes de médailles du travail; élargissement des zones d'indemnisation. **REFUSÉ**	
ANCIENNETÉ	**Déplafonnement de la prime d'ancienneté** : 16 % à 18 ans, 17 % à 21 ans, 18 % à 24 ans, 19 % à 27 ans et 20 % à 30 ans. Financement hors AG/AI. **REFUSÉ**	
INCOMMODITÉS	**Revalorisation du point de 0,23 € à 0,30 €. REFUSÉ**	
PARENTALITÉ	**0,2 % de la masse salariale par an pendant trois ans** pour développer les aides aux modes de garde. **Rémunération maintenue à 100 %** durant le nouveau congé supplémentaire de naissance, dans la limite de deux mois par parent. **REFUSÉ**	
AI RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ	**Financement hors enveloppe d'AI de performance**. SUD est en procédure judiciaire sur le calcul de ces augmentations. **REFUSÉ**	

Contactez-nous au 06.03.17.05.15 ou au 06.75.38.74.79 ou via sud.anc.lahague@gmail.com